

Newsletter Réseau français Villes-Santé

MARS 2025

À LA UNE

✿ LES INSCRIPTIONS AUX RENCONTRES NATIONALES DES VILLES-SANTÉ SONT OUVERTES !

Le secrétariat du Réseau français Villes-Santé est heureux de vous informer que **les inscriptions pour les Villes-Santé sont ouvertes, et ce jusqu'au 12 mai 2025**. Un formulaire d'inscription tout public sera mis en ligne à partir du 21 avril (sous réserve de place disponible). Pour rappel, les Rencontres nationales des Villes-Santé auront lieu à **Besançon, les 11, 12 et 13 juin 2025** ; le temps fort « colloque » qui a pour thématique « **Jeunesse, santé et bien-être** » se tiendra **le 12 juin, de 09h à 17h15 au Kursaal à Besançon**.

- **Le mercredi 11 juin**, l'Assemblée générale du RfVS aura lieu de 16h à 18h au Petit Kursaal, et sera suivie d'un buffet dînatoire organisé par la Ville de Besançon, dans la Cour du Musée du Temps. De 18h30 à 19h15, une courte pièce de théâtre assurée par la Cie Les Filles de Simone « [La Reproduction des Fougères](#) » sera proposée (*réservés aux Villes-Santé, sur inscription*).
- **Le jeudi 12 juin**, le colloque « Jeunesse, santé et bien-être » (*ouvert à tous, sur inscription*) se déroulera au Kursaal de 09h à 17h15. À l'issue de cette journée, une soirée anniversaire pour fêter les 35 ans du RfVS (*réservée aux Villes-Santé, sur inscription*) aura lieu à La Citadelle à partir de 18h30 (*cocktail et buffet dînatoire offerts aux Villes-Santé uniquement*).
- **Le vendredi 13 juin matin**, au choix, trois visites de terrain (*ouvertes à tous, sur inscription*) proposées par la Ville de Besançon ou deux réunions des groupes de travail « Santé dans Toutes les Politiques » et « Santé des enfants et des jeunes » (*réservées aux Villes-Santé, sur inscription*) animées par le secrétariat du RfVS.



Le colloque « Jeunesse, santé et bien-être » a pour objectif de mettre en lumière la mobilisation des villes et des intercommunalités en faveur de la jeunesse et comment, par leurs différentes compétences, elles contribuent au bien-être et à la santé des jeunes. Cette journée visera en particulier à questionner le regard et la place donnée à la jeunesse et à sa santé dans les différentes politiques. Elle interrogera également les différentes formes de participation des jeunes à la vie citoyenne, et aux manières de travailler avec les jeunes en santé publique et sur les sujets de santé environnementale. Enfin, une attention particulière sera accordée aux inégalités (sociales, territoriales, de genre, etc.) dans les politiques et aux actions/moyens de les prévenir et de les réduire.

L'événement est ouvert à toutes et tous (une contribution de 20€/participant sera demandée pour le déjeuner du jeudi 12 juin).

Pour tout complément d'informations, [cliquez ici](#)

✿ EN TANT QUE VILLE-SANTÉ, CONTRIBUEZ À UNE INITIATIVE COLLECTIVE PORTÉE PAR LA VILLE DE BESANÇON : LA RÉALISATION D'UN MICRO-TROTTOIR VIDÉO.

Pourquoi ?

Les jeunes sont au cœur des Rencontres nationales 2025 du Réseau français Villes-Santé, et il nous semble essentiel de leur donner la parole. La Ville de Besançon souhaite ainsi recueillir leurs perceptions, leurs préoccupations et leurs idées sur des thématiques liées à la santé en les interrogeant directement.

Comment participer ?

Chaque ville participante est invitée à réaliser une courte vidéo en suivant les modalités précisées dans [la fiche de cadrage disponible en ligne](#). Les rushes des vidéos seront réceptionnés par la Ville de Besançon qui réalisera ensuite le montage. Les vidéos seront diffusées lors des Rencontres nationales en juin, offrant ainsi un aperçu vivant et authentique des réflexions des jeunes à travers nos territoires.



Date limite d'envoi : 12 mai 2025, à l'adresse suivante : secretariat.sante-publique@besancon.fr

Merci d'indiquer le nom de la ville réalisatrice ainsi qu'un contact référent. L'équipe de la Ville de Besançon reste à votre disposition pour toute question. Merci pour votre engagement, et au plaisir de découvrir vos contributions.

✿ AUTOUR DES RENCONTRES NATIONALES, LA VILLE DE BESANÇON AGRÈME VOTRE SÉJOUR.

1. Avant les Rencontres : Une réflexion collective pour des territoires en bonne santé. Les Villes de Besançon et de Marseille invitent les élus et les techniciens des Villes-Santé à participer à un groupe de réflexion et projection « One Health dans nos collectivités », le mercredi 11 juin, de 13h à 15h à l'Hôtel de Ville de Besançon, salle des Portraits (*le repas est offert de 12h à 13h pour ceux qui le souhaitent*).

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)



2. Après les Rencontres : Sport et convivialité avec l'EKIDEN. Vivez une expérience sportive et festive en rejoignant une équipe du Réseau pour l'EKIDEN, marathon relais en équipe du festival Grandes Heures Nature. Trois distances : 5 km, 7 km et 10 km pour 6 coureurs. Un tarif préférentiel est proposé aux participants aux Rencontres nationales des Villes-Santé.

Pour plus d'informations, merci de contacter la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon à l'adresse suivante : secretariat.sante-publique@besancon.fr

3. Prolongez votre séjour et explorez le massif jurassien. Profitez de Besançon, Ville d'Art et d'Histoire, entre patrimoine (Musée des Beaux-Arts, Musée du Temps, Citadelle Vauban, etc.) et nature avec plus de 1 000 km de sentiers balisés.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ PUBLICATION DU POINT VILLES-SANTÉ « LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) ».



Cette publication rappelle **les enjeux de santé liés à la qualité de l'air intérieur**, problématique complexe et encore peu connue du grand public, et présente **des exemples d'actions au niveau local**. Elle revient notamment sur le dispositif réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur, que les villes et intercommunalités doivent mettre en œuvre en particulier dans leurs crèches, écoles et centres de loisirs. Cette synthèse complète une publication portant spécifiquement sur les polluants du quotidien : le Point Villes-Santé « [Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et autres substances préoccupantes pour la santé et l'environnement : quels leviers pour les villes et les intercommunalités ?](#) » dans lequel figurent de nombreux autres exemples d'actions de réduction des polluants à la source.

Pour lire et télécharger le PVS, [cliquez ici](#)

✦ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI LE 13 MARS, À PARIS.

Les membres du Conseil d'administration se sont rassemblés à Paris dans les nouveaux locaux de la Direction Santé Publique de la Ville. Les comptes 2024 du RfVS ont été clôturés et la proposition de budget 2025 a été validée pour proposition à l'Assemblée générale du 04 avril. Le Conseil d'administration a ensuite statué positivement sur l'adhésion de trois nouveaux membres : Auray Quiberon Terre Atlantique, Métropole Rouen Normandie et Royan Agglomération. Les membres du CA ont enfin échangé sur des sujets de plaidoyer pour le Réseau, ainsi que sur les besoins des Villes-Santé en préparation des municipales 2026. Nous remercions la Ville de Paris pour l'excellent accueil qui a permis au CA, une réunion riche et productive. Le compte-rendu sera disponible prochainement sur l'espace réservé.

✦ LE 04 AVRIL DERNIER S'EST TENUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RFVS.

Lors de cette Assemblée générale, les membres ont adopté les rapports d'activités et financiers, ainsi que le budget prévisionnel de l'association pour 2025. Ont également été présentées, les priorités 2025 et la dynamique envisagée dans le cadre des élections municipales de 2026. Le procès-verbal sera disponible prochainement sur l'espace réservé.

✦ LE 24 MARS, LES GT « SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES » ET « URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ » SE SONT RÉUNIS AUTOUR DES ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS).

L'EIS est un outil stratégique à double titre : d'une part, il permet d'intégrer la Santé dans Toutes les Politiques grâce à son approche intersectorielle, favorisant le décloisonnement des secteurs, la diversité des thématiques abordées et des données collectées, ainsi qu'une gouvernance transversale ; d'autre part, il est l'un des outils les plus reconnus pour soutenir une démarche d'urbanisme favorable à la santé. Lors de cette rencontre, **les Villes de Paris et de Lyon ont partagé leurs expériences de mise en œuvre d'une EIS**, évoquant les défis rencontrés, les réflexions en cours et les perspectives pour l'avenir. En conclusion, **l'EHESP a apporté un éclairage complémentaire en ouvrant le débat sur d'autres champs d'application des EIS** et en partageant des perspectives de recherche à approfondir. Une rencontre riche en enseignements qui témoigne de l'intérêt croissant pour cet outil au service de politiques urbaines et sanitaires plus intégrées.

Pour accéder aux ressources des GT's, [cliquez ici](#)

✦ DÉCOUVREZ DÈS MAINTENANT LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024.

Le rapport d'activités 2024 du Réseau français Villes-Santé est disponible en ligne. Vous y retrouverez : le rapport moral de Yannick Nadesan (président), les chiffres clefs, les temps forts, le bilan de nos actions, l'organisation du Réseau et nos actions dans le cadre du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pour accéder au rapport 2024, [cliquez ici](#)

✦ LA RÉUNION DE LANCEMENT DE L'ÉTUDE ZONES SANS VOITURE AUTOUR DES ÉCOLES A EU LIEU LE MARDI 18 MARS.

Cette première rencontre, en visio, a permis aux Villes de La Rochelle, Lyon et Marseille de **partager leurs expériences, leurs défis et leurs perspectives dans la mise en œuvre de ces zones en 2025**. L'étude s'inscrit dans le cadre du [projet européen JA PreventNCD](#), qui accompagnera les villes participantes à travers un soutien méthodologique, des échanges d'expériences et des outils concrets. Tout au long de l'année, le groupe travaillera sur des thématiques clés identifiées par les villes, telles que l'évaluation du dispositif, la concertation avec les parties prenantes et la sélection des écoles concernées. Les résultats de cette étude donneront lieu, en 2027, à **un recueil de bonnes pratiques et à une boîte à outils**, qui seront partagés avec les Villes-Santé pour faciliter le déploiement de ces initiatives à plus large échelle.

✦ SAVE THE DATE ! LE 4^E CAFÉ RÉSEAU AURA LIEU LE 13 MAI.

Le mardi 13 mai, de 13h30 à 14h30, le Réseau français Villes-Santé animera son 4^e Café Réseau, en visio. À destination des Villes-Santé – que vous soyez agent, technicien, élu – les Cafés Réseau permettent de revenir sur les dernières actualités du RfVS et de son programme de travail (groupes de travail en cours, publications à venir, etc.) ; et d'ouvrir sur un temps d'échange libre. **La thématique retenue pour ce temps est « santé-environnement et UFS ».** Il sera animé par Nina Lemaire (cheffe de projets) et Maude Luherne (directrice).

Le lien de connexion vous sera envoyé par email une semaine avant la date.

RETOURS SUR LA RENCONTRE DU GROUPE-ACTION PANIERS SANTÉ À PARIS, LES 27 ET 28 MARS.

Les villes témoins et les villes pilotes du groupe-action Paniers Santé se sont retrouvées pour **échanger sur leurs projets de distribution de paniers** soit à destination de personnes en situation de précarité (Amiens, Besançon et Metz Métropole), soit à destination de femmes enceintes (Strasbourg, Bordeaux, Agglomération de La Rochelle, GrandAngoulême et Rennes). Après un tour d'actualités des différents projets, s'en est suivi **un temps de partage d'expériences sur l'évaluation, les leviers pour favoriser l'implication des bénéficiaires et les pistes envisagées pour accompagner la sortie de ces dispositifs paniers**. La dernière matinée a été consacrée à un forum questions/réponses permettant d'aborder des sujets aussi divers que la pérennité des projets, les démarches d'aller-vers, les moyens de communication utilisés et les formats d'ateliers proposés. Le compte-rendu de cette rencontre sera prochainement disponible sur l'espace réservé.



LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

12 mai - 11h/12h30	Réunion du Bureau du RfVS (en visio) (instance réservée aux membres du Bureau)
15 mai - 14h/16h	Réunion conjointe des GT's « Santé dans Toutes les Politiques » et « Santé mentale » L'objectif de cette réunion sera d'apporter des éléments de réflexion/réponse aux deux questions suivantes : en quoi et sous quelles conditions le CLSM peut être un outil de Santé dans Toutes les Politiques (SdTP) ? Comment le CLSM s'articule avec les autres dispositifs de coordination à l'échelle des villes/EPCI (CLS, ASV, PTSM, etc.) dans une approche intégrée en santé mentale ? (en visio)
20 mai - 14h30/15h30	Visio d'accueil pour les nouveaux membres (en visio)
22 mai - 14h/15h30	GT « Espaces Sans Tabac » Avec l'intervention de deux Villes-Santé (Paris et Bordeaux) qui viendront partager leurs expériences sur le déploiement de cette démarche sur leur territoire. (en visio)
Les 11, 12 et 13 juin	Rencontres nationales du RfVS (à Besançon) Plus d'informations
Les 17, 18 et 19 juin	Conférence annuelle du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS Thématique : « Resilient Healthy cities : creating sustainable urban futures for all ». (à Bursa, Turquie) Plus d'informations

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Metz a organisé le 20 mars, le colloque « **La santé mentale des adultes en situation de précarité** » à laquelle a participé le secrétariat du RfVS. Cette journée a rassemblé plus de 450 participants au FC Metz Stadium. Introduit par Monsieur François Grosdidier, Maire de Metz et Président du CCAS, et Madame Isabelle Lux, Vice-présidente du CCAS, l'objectif était de réunir largement l'ensemble des acteurs concernés pour échanger et identifier des leviers d'action afin d'agir au plus près du terrain, auprès de ceux qui en ont le plus besoin. À travers les multiples enjeux de la santé mentale : santé publique, sécurité, prévention et formation ; les sujets de la coordination, des moyens, du logement, de l'accès aux soins ou encore de l'isolement ont été soulevés tout au long de la journée, qui a souligné les différentes facettes de la précarité.

Le RfVS a poursuivi sa participation au Groupe Santé Environnement (GSE), instance de suivi du Plan National Santé Environnement 4. Lors de la réunion du 02 avril, le GSE a en particulier fait le point sur les travaux menés en sous-groupes.

Le groupe SCET a publié son nouveau livre blanc « Acteurs publics locaux : mettez la santé des habitants au cœur de vos politiques publiques territoriales ». Ce livre blanc propose : un focus sur 7 politiques publiques permettant d'agir sur la santé des citoyens et des pistes d'actions concrètes pour intégrer au mieux la santé dans les politiques publiques locales. Dans ce livre blanc, retrouvez également **l'interview de Yannick Nadesan**, président du Réseau français Villes-Santé, mais aussi **des exemples d'actions de Villes-Santé : la démarche Quartier à Santé positive de la Ville de Lille ; la Charte de l'habitat et de la construction favorable à la santé de la Ville de Grenoble ; le dispositif Ordonnance verte de la Ville de Strasbourg.**

Pour télécharger le livre blanc, [cliquez ici](#)

LES « VILLE-À-VILLES » EN COURS

- > **VàV-25-08** Bilan et un éventuel rattrapage vaccinal au sein des établissements scolaires.
- > **VàV-25-07** Expérimentation concernant la mesure de l'exposition aux ondes.
- > **VàV-25-06** Pollution des sols – investigation sur parcelles privatives.
- > **VàV-25-05** Soutien financier aux structures de soins.
- > **VàV-25-04** Création d'une garantie santé environnementale en lien avec les établissements accueillant des enfants.
- > **VàV-25-03** Recours possible pour empêcher l'installation d'un fast-food.

Les Ville-à-Villes en cours mentionnés ci-dessus n'ont à ce jour pas reçu beaucoup de réponses.

N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com

Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)



En tant que Ville-Santé, vous disposez d'un accès gratuit à l'espace réservé du site > www.villes-sante.com. Vous y retrouverez : les documents internes de l'association (kit du membre, kit de présentation RfVS, kit de communication, comptes-rendus des Assemblées générales, etc.), les documents de travail issus des GT (présentations, comptes-rendus, etc.), les recueils d'actions, le répertoire des Villes-Santé, les synthèses des « Ville-à-Villes ».

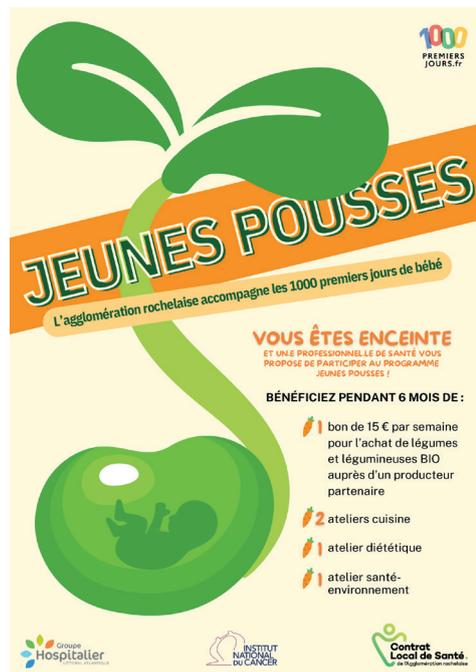
Pour plus d'informations, n'hésitez pas envoyer un email à communication@villes-sante.com

LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

✿ LANCEMENT DU PROGRAMME « JEUNES POUSSÉS ».

Sur le territoire Rochelais et pendant six mois, **douze femmes enceintes vont pouvoir bénéficier de 15€ par semaine pour acheter des légumes et légumineuses chez des producteurs bios locaux partenaires.** Orientées par des sage-femmes du territoire, elles se retrouveront au cours d'ateliers sur : la santé environnementale avec un intervenant du Pôle mère-enfant de l'hôpital de La Rochelle ; la diététique et la cuisine avec une diététicienne. Ce programme expérimental est porté par La Rochelle Agglomération dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique. Lauréat d'un appel à projets de l'Institut national du cancer, le projet est financé par l'Agglomération et l'Institut du cancer. Ce dernier associe également la Protection maternelle infantile, le Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine et le Réseau français Villes-Santé (L'Agglomération de La Rochelle fait partie des villes pilotes du groupe-action Paniers santé lancé en 2024).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



✿ CONFÉRENCE « URBANISME ET UNE SEULE SANTÉ » ET GT « UNE SEULE SANTÉ ».

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Lyon organisent à **un double événement sur l'approche une seule santé, dans le cadre de leur projet URBACT « One Health 4 Cities » :**

Conférence « L'urbanisme favorable à la santé de tous les êtres vivants : comment nos villes peuvent-elles devenir des environnements où humains et non-humains cohabitent en bonne santé ? ».

22 mai - de 13h45 à 18h

au Parlement européen de Strasbourg

L'objectif de cette conférence est de : sensibiliser aux enjeux de santé en milieu urbain selon l'approche « Une seule santé » ; d'explorer les stratégies et les innovations en matière d'aménagement urbain qui favorisent la biodiversité, la qualité des milieux, l'accès aux espaces verts et la promotion de la santé ; de mettre en lumière les initiatives et les bonnes pratiques des villes européennes du réseau « One Health 4 Cities » et d'autres acteurs engagés pour des villes saines et durables.

Groupe de travail « Une seule santé ».

23 mai - de 09 à 12h

à Strasbourg

Cet événement sera l'occasion de partager des connaissances, d'échanger des idées et de construire ensemble un avenir où la santé de tous les êtres vivants se place au cœur de nos villes. Au programme : la présentation des travaux engagés dans le cadre du réseau URBACT, de retours d'expériences de villes mobilisées sur l'approche « Une seule santé » et des échanges sur les freins et leviers rencontrés.

À noter : le temps d'échanges du 23 mai est pensé en coordination avec une seconde opportunité de travail entre collectivités françaises sur l'approche une seule santé, organisée par les Villes de Besançon et de Marseille en marge des Rencontres nationales du RfVS à Besançon. Vous pourrez ainsi, selon vos disponibilités, participer à l'un ou aux deux temps d'échanges.

Pour vous pré-inscrire à la conférence et au GT, [cliquez ici](#)
Pour toute question relative à ces événements, vous pouvez contacter Eliabel SEYS : eliabel.seys@strasbourg.eu

LE RÉSEAU EUROPÉEN DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS ORGANISE SA PROCHAINE CONFÉRENCE ANNUELLE À BURSA, EN TURQUIE DU 17 AU 19 JUIN.

La conférence aura pour thématique « Resilient Healthy cities : creating sustainable urban futures for all ». Selon le Réseau européen, « *les villes sont au centre des réponses et innovations tout en étant confrontées à un contexte mouvant. Elle font face à de multiples défis, du changement climatique aux crises de santé publique, ce qui rend la résilience et la préparation des villes plus cruciales que jamais. Pour le Réseau, la résilience urbaine consiste à préparer les villes à s'adapter, à se développer et à prospérer malgré les stress chroniques et les chocs importants subis par les populations. Elle implique la capacité de résister aux perturbations tout en ayant la capacité à maintenir les fonctions essentielles, et à s'adapter aux nouveaux défis* ».

La conférence visera à aborder, selon le modèle des 6 « Ps » (Paix, Planète, Personnes, Lieux (place), Participation, Prospérité), ce sujet sous format de partage de pratiques et d'expériences, et d'éclairages d'experts de l'OMS et de chercheurs. La conférence est ouverte uniquement aux Villes-Santé, et donne place chaque année à un plaidoyer qui sera publié à l'issue de la conférence. Maude Luherne (directrice) y participera et représentera le Réseau français Villes-Santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

LES POLITIQUES DE SANTÉ VISANT À LUTTER CONTRE LES MALADIES CHRONIQUES PEUVENT AVOIR DES EFFETS POSITIFS EN 5 ANS.

Vingt-cinq politiques et interventions concrètes dans le domaine de la santé peuvent, dans un laps de temps relativement court, contribuer individuellement et collectivement à un allègement de la charge écrasante des maladies chroniques dans la Région européenne de l'OMS. Dans un nouvel article publié dans « The Lancet Regional Health – Europe », des experts en maladies non transmissibles (MNT) de l'OMS/Europe ont, pour la première fois, analysé précisément **l'effet positif que certaines mesures de santé publique – appelées « choix à effet rapide » – peuvent avoir sur la santé de la population dans toute l'Europe et l'Asie centrale en 5 ans seulement.** Ceci montre clairement comment les décideurs et responsables politiques peuvent, au cours d'un seul cycle politique, obtenir des résultats mesurables dans la lutte contre les MNT.

Les MNT sont la principale cause de mortalité et d'invalidité dans le monde. Dans la Région européenne, elles représentent 90% des décès et 85% des incapacités, en incluant les problèmes de santé mentale. Une proportion importante des décès dus aux MNT sont prématurés (avant l'âge de 70 ans). On estime que **60% des décès évitables dus aux MNT sont imputables à des causes dont on pourrait se prémunir en réduisant la consommation d'alcool et de tabac, en adoptant une alimentation saine et en pratiquant une activité physique régulière.** Dans les autres cas (40%), un traitement approprié, comme une intervention rapide en cas de crise cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral, permettrait d'éviter une issue fatale.

« *Grâce à nos nouvelles recherches, nous pouvons désormais proposer ces « choix à effet rapide » qui peuvent apporter rapidement des avantages mesurables sur le plan de la santé publique, s'il existe une volonté politique de les adopter et de les mettre en œuvre de manière optimale. Ces mesures peuvent aider les pouvoirs publics à respecter leurs engagements en matière de santé, dont les cibles clés des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ; à obtenir une croissance économique ; et à s'assurer qu'au fur et à mesure que l'espérance de vie s'allonge dans toute notre Région, qui compte de plus en plus de personnes âgées, celles-ci mènent aussi une vie saine, à l'abri de la maladie et des handicaps* », docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe.

Cette étude arrive à point nommé. En septembre 2025, les Nations Unies tiendront la Quatrième Réunion de haut niveau sur les MNT, au cours de laquelle les progrès réalisés par les pays pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de MNT seront examinés à la loupe. Bien que des progrès tangibles aient été accomplis par rapport à des objectifs bien précis dans certains pays de la Région, celle-ci, dans son ensemble, risque de ne pas tenir ses engagements.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ SIGNATURE DE L'ARRÊTÉ NUTRI-SCORE : UN PAS DE PLUS VERS UNE MEILLEURE INFORMATION NUTRITIONNELLE DES CONSOMMATEURS.



Dans le cadre de la gouvernance transnationale du Nutri-Score, **le mode de calcul de l'outil évolue en France en 2025** pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés, en leur permettant notamment de comparer encore mieux les produits selon leur qualité nutritionnelle. Entre 30 et 40% des produits vont voir leur score changer. **Les principales modifications portent sur les catégories suivantes :**

- Les huiles ayant une teneur en acides gras saturés plus faible, comme l'huile d'olive, de colza ou de noix, seront notées B et non plus C ;
- La note de certains poissons gras, riches en oméga 3 (sardines, maquereaux, etc.) va s'améliorer ;
- Il sera plus facile de différencier les féculents complets (pain, riz) des féculents raffinés ;
- Les produits salés et sucrés seront plus sévèrement notés ;
- L'eau sera la seule boisson notée A, les boissons à faible teneur en sucres seront mieux notées ;
- Les boissons avec édulcorant ne seront plus notées B mais de C à E ;
- Le score du lait, des laits aromatisés et sucrés, des yaourts à boire et des boissons végétales (amande, soja, riz, etc.) sera calculé avec l'algorithme des boissons pour faciliter la comparaison.

Depuis le 16 mars, les entreprises disposent d'un délai de 2 ans pour appliquer le nouveau Nutri-Score sur les emballages. L'encadré « nouveau calcul » a été créé afin d'indiquer clairement les produits dont le score est calculé avec le nouveau Nutri-Score. Les acteurs industriels ont la possibilité de l'apposer sur les produits qui utilisent le nouveau Nutri-Score mais cela reste facultatif.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES EN FRANCE : UN IMPACT MAJEUR ET DES INÉGALITÉS PERSISTANTES.

Dans un BEH hors-série, Santé publique France a publié **l'actualisation des indicateurs de surveillance de la santé cardiovasculaire et une photographie complète des maladies cardio-neurovasculaires et de leurs facteurs de risque en France en 2022**. Deuxième cause de mortalité avec 140 000 décès, ces pathologies sont responsables de plus d'un million d'hospitalisations chez les adultes chaque année. Elles représentent un poids considérable sur la santé publique et le système de soins, marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales. Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer la prise en charge et de renforcer la prévention pour réduire efficacement les facteurs de risque associés. Par ailleurs, **l'écart entre les hommes et les femmes en termes de facteurs de risque cardiovasculaires tend à se réduire**, mais cela s'explique par une dégradation de la situation chez les femmes, qui adoptent de plus en plus des comportements défavorables à leur santé. Les maladies cardio-neurovasculaires ont une origine multifactorielle, avec des facteurs de risque comportementaux. En effet, près d'un quart des adultes fume encore quotidiennement, présente des niveaux de sédentarité et d'inactivité physique élevés, et trois hommes et plus d'une femme sur 10 ont une consommation d'alcool dépassant les repères à moindre risque. Près de la moitié des femmes et un tiers des hommes n'atteignent pas les niveaux recommandés d'activité physique.

S'agissant des recommandations alimentaires, **plus de 70% des adultes ne consomment pas assez de fruits et légumes et plus de 80% avaient une alimentation trop salée**. En dehors des facteurs de risque comportementaux, les facteurs de risque métaboliques occupent une place prépondérante dans la survenue des maladies cardiovasculaires. Près de 31% des adultes souffrent d'hypertension artérielle, 23% d'hypercholestérolémie LDL, 17% d'obésité et 7% de diabète, sans diminution visible de ces prévalences ces dernières années, voire même en augmentation pour certaines. L'insuffisance de diagnostic et de prise en charge de ces facteurs de risque métaboliques est alarmante : 45% des hypertendus et 23% des personnes atteintes d'un diabète de type 2 ignorent leur condition, ce qui retarde les interventions préventives et la prise en charge adaptée.

Pour consulter le BEH, [cliquez ici](#)

INCIDENCE ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2000 ET 2020 DES CANCERS CHEZ LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES (15-39 ANS) DANS LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS COUVERTS PAR UN REGISTRE GÉNÉRAL DU CANCER.

Pour la première fois en France, l'incidence des cancers (nombre de nouveaux cas) chez les Adolescents et les Jeunes Adultes (AJA) de 15 à 39 ans a été publiée. Elle porte sur une période supérieure à 20 ans, avec une classification des cancers spécifique pour cette tranche d'âge élargie. Ces travaux ont été menés dans le cadre du partenariat associant Santé publique France, l'Institut national du cancer, le réseau des registres des cancers FRANCIM et les Hospices Civils de Lyon, avec le soutien financier de la Ligue contre le cancer. Si les cancers chez les AJA restent rares avec une incidence beaucoup moins élevée que chez les plus de 60 ans, **l'étude montre que l'incidence de l'ensemble des cancers a augmenté de 1,62% par an entre 2000 et 2014, puis baissé de 0,79% par an entre 2015 et 2020.** L'incidence de six cancers est en hausse : lymphomes de Hodgkin, glioblastomes, liposarcomes, carcinomes colorectaux, carcinomes du sein et carcinomes du rein.

Ces résultats appellent de nouvelles études pour mieux identifier les facteurs de risque sous-jacents responsables de ces tendances afin de promouvoir ou de renforcer la prévention chez les AJA. Cette étude présente la répartition des cancers par tranche d'âge, l'incidence des cancers considérés ensemble sur la période 2000-2020, et son évolution par groupes et sous-groupes de cancers, dans la population étudiée et dans les départements de France hexagonale couverts par un registre général de cancers. Elle a été réalisée à partir des données couvrant 19 départements (soit 24% de la population de France hexagonale) pour la description de la répartition des cancers et

l'estimation de leur incidence sur toute la période. Les évolutions d'incidence entre 2000 et 2020 ont quant à elles été estimées à partir des données couvrant 11 départements (18% de la population). Dans un objectif d'harmonisation des données de surveillance françaises avec les derniers consensus internationaux, **cette étude est la première à considérer la population élargie des 15-39 ans** (la précédente étude ciblait les 15-24 ans), et catégorise les cancers selon la nouvelle classification de Barr parue en 2020. Cette nouvelle classification catégorise les cancers en fonction du type de cellule atteinte (critère morphologique), puis de l'organe qu'ils touchent (critère topographique). Le taux d'incidence standardisé monde (TSM) 2000 - 2020 tous cancers des 15-39 ans est de 58,1 pour 100 000 personnes - années, plus faible chez les hommes que chez les femmes. La standardisation permet de comparer les incidences entre pays dont la structure d'âge diffère, ce TSM est comparable à ceux observés aux États-Unis ou en Europe. Ces résultats contribuent à **affiner notre connaissance** et à **orienter les besoins de recherche, les soins et la prévention**. Toutefois, des études complémentaires restent nécessaires pour confirmer ces résultats produits sur un territoire infranational, et pour mieux comprendre les facteurs de risque et les expositions à l'origine des augmentations observées.

Pour accéder à l'étude, [cliquez ici](#)

LANCEMENT D'EMERGEN 2.0 : POUR UNE MEILLEURE PRÉPARATION DE LA FRANCE AUX FUTURES ÉPIDÉMIES ET POTENTIELLES CRISES SANITAIRES.

Pour faire face aux maladies infectieuses émergentes, Santé publique France, l'ANRS-MIE et l'Anses renforcent leur collaboration pour faciliter le partage des données de séquençage entre les différents acteurs et mieux se préparer aux futures épidémies et crises sanitaires. La plateforme EMERGEN 2.0 est le prolongement du consortium EMERGEN lancé en 2021 en réponse à la pandémie de Covid-19. EMERGEN avait pour objectif de suivre l'évolution génétique du virus SARS-CoV-2 sur l'ensemble du territoire français. Avec EMERGEN 2.0, cette initiative évolue en s'étendant à d'autres pathogènes émergents et accentue son approche « une seule santé » avec l'arrivée de l'Anses en tant que partenaire. Le projet s'inscrit dans le cadre de « la stratégie d'accélération maladies infectieuses émergentes et menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique de France 2030 ».

EMERGEN 2.0 a débuté en octobre 2024 avec un financement de 12 millions d'euros sur 5 ans par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Le projet va dans un premier temps étendre la surveillance génomique au Mpox et à la grippe zoonotique.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- **L'institut national du cancer a lancé son nouvel appel à projets pour soutenir des études, expérimentations et actions visant à mieux intégrer la prévention, le dépistage et la détection précoce des cancers dans les parcours de santé et de soins.** Quatre axes prioritaires ont été définis : lutte contre le tabagisme et accompagnement au sevrage ; modélisation et évaluation économique des impacts des stratégies de prévention ; évaluation des modalités en fonction du niveau de risque de cancers ; amélioration du suivi des personnes en situation de handicap. Les projets doivent reposer sur des approches innovantes, reproductibles et évaluables, avec un déploiement possible à l'échelle nationale ou territoriale. **La clôture des candidatures est fixée au 14 mai.**

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- **La Société Française de Santé Publique (SFSP) lance un appel à articles pour un numéro hors-série de la revue Santé publique consacré à la thématique « Santé mentale publique ».** Cet appel à articles s'inscrit dans la lignée du congrès de la SFSP qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2025 à Lille sur la même thématique. **Il est ouvert jusqu'au 19 mai 2025 minuit.**

Pour soumettre une contribution, [cliquez ici](#)

- **La SFSE a lancé un appel à communications pour son congrès annuel organisé à Montpellier les 27 et 28 novembre sous le titre « Systèmes alimentaires, santé et environnement : quelles avancées pour éclairer les débats de société ? ».** L'événement sera organisé en sessions permettant d'établir l'état des connaissances sur les risques et bénéfices des systèmes alimentaires, de partager des pratiques concrètes et de définir les moyens de capitaliser ou de valoriser tous ces savoirs. Sont attendues des communications orales ou affichées traitant des liens entre santé, environnement et systèmes alimentaires existants, en cours d'expérimentation ou en devenir. **La date limite de dépôt des communications est fixée au 28 mai.**

Pour accéder à l'appel à communications, [cliquez ici](#)

ÉVÈNEMENTS.

- **Le Congrès annuel du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés « Territoires et santé. Quelle convivialité à l'égard des aînés ? » se tiendra à Saint-Quentin dans l'Aisne, les 20 et 21 mai.** Maude Luherne y interviendra en table ronde d'ouverture.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Chaque année, le congrès de Fédération Addiction réunit plus d'un millier de participants issus des secteurs médico-social, sanitaire, social, éducatif, scientifique, institutionnel, etc. À travers ses plénières, ateliers et conférences, le congrès est un espace unique en France d'échanges sur les addictions. **En 2025, le congrès aura lieu à Angers les 22 et 23 mai. Son thème sera « Créativité, art et addictions ».**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Colloque Primequal (Programme de recherche interorganisme pour une meilleure qualité de l'air) aura lieu le mardi 17 juin à Lyon et en distanciel.** Lors de ce colloque, organisé par l'Ademe et le ministère en charge de l'Environnement, seront présentés des projets qui couvriront les thématiques sectorielles suivantes : activités agricoles, aménagement et dynamiques territoriales, transports et mobilité, bâtiments.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La 22^e Université d'été francophone en santé publique aura lieu à Besançon du 29 juin au 04 juillet.** Les modules plébiscités l'année dernière seront reconduits tandis que de nouvelles thématiques feront leur (ré)apparition.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Les inscriptions pour le congrès de la SFSP qui aura lieu du 05 au 07 novembre à Lille Grand Palais sont ouvertes. Cette édition est coorganisée par le CCOMS.** Santé mentale et psychiatrie seront à l'honneur lors de cet événement, réunies sous la thématique principale du congrès : « Santé mentale publique ».

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- **La 18^e European Public Health Conference se tiendra à Helsinki (Finlande) du 11 au 14 novembre. La thématique retenue est « Investir pour une santé et un bien-être durables ».** Un appel à communications est ouvert jusqu'au 1^{er} mai. Pour contribuer au programme, vous pouvez soumettre une communication qui sera examinée par le Comité scientifique international. Les communications seront intégrées à des ateliers, des présentations en plénières ou affichées sous forme de posters.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Les cafinaires What Health se poursuivent en 2025, un vendredi par mois de 09h à 10h. Save the date !** Au programme > **Vendredi 16 mai** : L'AMI, étape indispensable pour ancrer les enjeux santé environnement dans les pratiques des communes du Havre Seine Métropole ; **Vendredi 20 juin** : Juvignac : de la ville fonctionnelle à la ville relationnelle – une mise en pratique inspirante. Si vous aussi, vous souhaitez partager vos actions et actualités en santé environnementale lors d'un prochain cafinaire What Health, contacter Stéphanie Favre à l'adresse : territoire-environnement-sante@cerema.fr

Pour vous connecter, [cliquez ici](#)

- **Le CNFPT lance un nouveau rendez-vous régulier pour échanger en direct, à distance « Les Web'Cafés - les dynamiques en santé ».** Sur un créneau de 45 minutes, venez assister à une présentation d'un territorial ou d'un élu qui témoignera d'une bonne pratique, ou d'un expert qui explicitera un sujet – concept ; et participer à des discussions libres et collectives entre pairs pour échanger sur vos expériences, vos réussites et aussi vos difficultés et vos questionnements. Pas d'inscription, pas d'enregistrement – venez en direct ! Visio accessible via le même lien, chaque mois.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACCÈS AUX SOINS.

- **La Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) a informé le Directeur Général de l'Assurance Maladie (CNAM) de son opposition à la reconduction de l'Accord National des Centres de Santé.** Cet accord organise les rapports entre les centres de santé et l'Assurance Maladie et détermine notamment leurs financements. Il date de 2015 et n'est plus adapté à l'évolution des pratiques des centres, en équipe pluriprofessionnelle coordonnée, aux besoins de santé des patients qu'ils prennent en soins et à leur engagement dans la prévention.

Pour consulter le communiqué de presse, [cliquez ici](#)

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- **Alors que la première évaluation des qualités physiques des élèves de classe de sixième a donné des résultats contrastés, les ministres de l'Éducation nationale et des Sports ont annoncé des mesures pour renforcer l'activité physique chez les enfants et à l'école :** 1. renforcer la formation des professeurs des écoles afin de généraliser la pratique des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école (30'APQ) ; 2. expérimenter la mutualisation des infrastructures et des équipements sportifs dans six académies ; 3. déployer à plus grande échelle des tests de qualité physique en sixième dans tous les collèges volontaires pour évaluer les capacités physiques des élèves de manière efficace, rapide et bienveillante.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Dans son rapport annuel sur la jeunesse, la Cour des comptes révèle qu'en 2024, 79% des 15-24 ans sont considérés comme étant des sportifs réguliers.** Toutefois, la Cour estime que « le constat d'une jeunesse française sportive » masque des disparités, notamment territoriales. Surtout, elle souligne l'importance du décrochage en termes de pratique entre 15 et 25 ans. En fin de rapport, la Cour formule quatre recommandations pour attirer des jeunes ne pratiquant pas ou peu – jeunes femmes, jeunes en mauvaise santé, en situation de handicap ou précaires. Elle demande d'abord à l'Agence nationale du sport et aux collectivités de prévoir des créneaux d'accompagnement à destination des jeunes, notamment éloignés de la pratique, sur les équipements sportifs en accès libre. Elle recommande à ces mêmes collectivités de développer les partenariats avec les acteurs privés pour élargir l'accès, physique et financier, des jeunes à une plus grande variété d'équipements. Elle suggère ensuite à l'Éducation nationale d'accroître le taux de pratique des élèves en EPS en assurant un suivi statistique des inaptitudes et en ajustant les séances en fonction des capacités des élèves. Elle demande enfin au ministère des Sports d'orienter davantage le Pass'sport vers les jeunes les plus éloignés de la pratique.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- **La Fédération Addiction lance la formation « CJC : de la prévention au soin », conçue pour mieux répondre aux défis actuels des CJC (consultations jeunes consommateurs).** Elle combine et enrichit les contenus des précédentes formations sur l'intervention précoce et le PAACT, en les actualisant avec les pratiques les plus récentes. À travers des apports théoriques, des études de cas et des mises en situation, cette formation offre des clés concrètes pour aider les professionnels à intervenir dans un écosystème complexe. La formation aura lieu du 18 au 20 juin à Paris.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Fédération Addiction a publié un guide méthodologique conçu pour transformer la prise en charge des personnes concernées par la pathologie duelle associant psychotraumatisme et addiction.** Ce guide est le fruit de trois ans de riche collaboration avec le Centre national de ressources et de résilience.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- **L'Association Addictions France a publié le rapport 2024 de « l'observatoire sur les pratiques des lobbies de l'alcool ».** Cette 8^e édition met en lumière les actions et réseaux constitués par l'ensemble de la filière alcool au cours de l'année 2024, qui ont entravé les politiques de prévention en santé publique.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) qui fixe les grandes orientations de la France en matière d'alimentation et de santé publique a été publiée le 04 avril.** Alors qu'une phase de consultation s'ouvre jusqu'au 04 mai, 58 associations alertent, via un décryptage collectif, sur ses limites et appellent à des mesures plus fortes en faveur de la santé et de la justice sociale. Plusieurs lacunes majeures sont identifiées : un manque de régulation des produits ultra-transformés, pourtant largement responsables de maladies chroniques ; des engagements trop flous sur la fiscalité nutritionnelle, alors que des mesures incitatives pourraient favoriser une alimentation plus saine ; une prise en compte insuffisante des publics vulnérables, notamment ceux en situation de précarité alimentaire ; un soutien encore trop timide aux circuits courts et à l'agriculture durable, pourtant essentiels pour réduire l'impact environnemental et améliorer la qualité nutritionnelle des aliments.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- **Les inégalités sociales induisent des inégalités nutritionnelles qui aggravent les inégalités sociales de santé.** Selon l'Insee, en France, en 2022, le niveau de vie des 10% des ménages les plus riches était 7,2 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. La Drees rapporte alors que le risque de maladies chroniques augmente avec la baisse du niveau de vie, à l'exception des cancers. Le diabète est 2,8 fois plus fréquent chez les 10% les plus pauvres. Un gradient social de santé se manifeste également dans les taux d'obésité : 28% chez les adultes plus pauvres contre 7% chez les plus riches. Cette disparité résulte de l'accumulation de facteurs de risque liés au statut social tout au long de la vie, depuis le tabagisme pendant la grossesse, l'absence d'allaitement et les déséquilibres alimentaires pendant l'enfance et à l'âge adulte. La crise sanitaire et l'inflation alimentaire record ont largement contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire en France. L'augmentation des prix alimentaires a particulièrement affecté les ménages les plus pauvres, pour lesquels la hausse du coût de la vie représente 13% de leurs ressources, contre moins de 5% pour les plus riches. Une fracture alimentaire s'est accentuée, opposant des consommateurs contraints de réduire la qualité et la diversité de leur alimentation à des consommateurs plus aisés adoptant des pratiques alimentaires plus qualitatives.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- **La boîte à outils de l'Alliance pour les transitions agricoles et alimentaires (ALTAA) a pour objectif de renforcer les actions des associations, collectivités, entreprises, organisations citoyennes engagées dans les transitions agricoles et alimentaires sur leurs territoires !** Elle comprend une cartographie de plus de 200 initiatives inspirantes et recense différentes ressources mobilisables pour faire évoluer les environnements alimentaires.

[Pour découvrir cette boîte à outils, cliquez ici](#)

- **Comme la Ville de St-Denis ou l'agglomération de GrandAngoulême, participez à l'enquête de l'Observatoire des Paysages Alimentaires pour faire connaître à l'échelle nationale les actions menées dans votre ville/EPCI.**

[Pour participer à l'enquête, cliquez ici](#)

- **L'alimentation joue un rôle fondamental dans notre énergie quotidienne et nos capacités physiques et mentales.** Que l'on soit un jeune en pleine croissance, un adulte actif ou un senior souhaitant préserver sa vitalité, choisir les bons aliments permet d'optimiser la forme et la performance. Dans le cadre du programme Vivons en Forme (VIF®), de nombreuses initiatives sont mises en place pour sensibiliser les familles à une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins de chacun.

[Pour en savoir plus sur le programme, cliquez ici](#)

- **La Commission européenne organise un webinaire le mardi 06 mai à 11h30 sur « Comment penser l'agriculture de demain ? Quelle place pour les territoires dans la transition agroalimentaire européenne ? ».** Cette session sera l'occasion de découvrir les grands axes de la Vision européenne pour l'agriculture et l'alimentation, adoptée par la Commission européenne, le 19 février.

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

BRUIT.

- **Selon une étude de Santé publique France, en France, un travailleur sur cinq (soit 5 millions) était, en 2019, potentiellement exposé à un bruit supérieur à 70 décibels pendant au moins 8 heures par jour.** La proportion de salariés concernés baisse légèrement avec le temps (22,9% des travailleurs en 2007 contre 20,5% en 2019). Les hommes en constituent la majorité (près de 80%). Parmi la population exposée au bruit, plus d'un tiers (35,8%) l'était à un niveau lésionnel, c'est-à-dire pouvant entraîner des effets sur la santé non réversibles, allant jusqu'à la surdité. Pour les autres, les bruits pouvaient néanmoins causer des impacts négatifs sur la santé (fatigue auditive, acouphènes, stress, fatigue, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires, etc.). De manière générale, les métiers du bâtiment et des travaux publics sont ceux qui concentrent le plus de travailleurs exposés aux bruits, et ces derniers sont plus souvent de forte intensité. Viennent ensuite les métiers des transports, de la logistique et du tourisme.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

- Îlot de chaleur, inconfort thermique, les enjeux sanitaires et environnementaux pour les collectivités sont multiples : surmortalité et autres effets néfastes sur la santé, vieillissement accéléré des infrastructures, déclin de la biodiversité locale, perte de productivité et surcoûts énergétiques, etc. Face à l'urgence à s'adapter, les acteurs de l'aménagement sont en demande de diagnostics utiles, et de solutions adaptées au contexte local. Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la surchauffe, transformer les modes d'aménagement, et identifier les leviers d'action passent nécessairement par une approche transversale, une connaissance claire des phénomènes en place et des outils disponibles. **À l'approche de l'été, le Cerema et ses partenaires vous propose plusieurs ressources pour agir : découvrir la thématique avec [un Essentiel du Cerema](#) sur la surchauffe urbaine ; en complément des ressources plus techniques : - sur le phénomène d'îlot de chaleur, [un article Technicités](#), - sur les solutions de rafraîchissement, [un guide de l'ADEME](#), - sur les méthodes de diagnostic sur votre territoire, [le replay de présentation de la donnée](#) (cartographie nationale des zones climatiques). Enfin, pour aller plus loin : [une formation](#) de deux jours dédiée aux techniciens dès ce mois de juin.**
- **Météo France a publié la partie 2 du rapport « À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ? ».** L'objectif de ce rapport est de rassembler et de synthétiser les informations et les données climatiques de la TRACC sur la France, pour en faciliter la prise en main par une large palette d'acteurs. Cette seconde partie s'intéresse à la variabilité climatique interannuelle, aux différents extrêmes climatiques et aux impacts en matière de ressource en eau, enneigement en montagne et risques de feux de forêt.

[Pour accéder au rapport, cliquez ici](#)

EAUX.

- **Le HCSP publie un avis « Métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) ».** Considérant la gravité de la situation de la contamination des ressources en eau par les métabolites de pesticides résultant de tous les usages présents et passés et notamment l'exigence de protection contre les risques pour la santé humaine envers les expositions chroniques aux pesticides et métabolites ainsi que les autres micropolluants organiques en mélange, le HCSP ne considère aucune possibilité complémentaire de dérogation aux valeurs réglementaires existantes concernant la présence de pesticides et leurs métabolites dans les EDCH (eaux destinées à la consommation humaine).

[Pour consulter l'avis, cliquez ici](#)

ÉGALITÉ DES SEXES.

- **Le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations a publié le rapport « Chiffres clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2024 ».** Le rapport rassemble, sous forme d'infographies pédagogiques, les dernières données disponibles sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en France et dans le monde, autour de cinq grandes thématiques : les violences sexistes et sexuelles ; la santé des femmes et l'accès aux droits ; l'égalité professionnelle et l'autonomie économique ; la culture de l'égalité ; la situation des femmes dans le monde. Il propose également un focus sur les inégalités dans le sport.

[Pour consulter le guide, cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- **Au cours de ces dix dernières années, l'Inspection générale des affaires sociales, par ses investigations et ses recommandations, a contribué à faire évoluer significativement les politiques publiques de l'enfance, que ce soit en termes d'organisation ou de réglementation.** Afin d'éclairer les enjeux du secteur de l'enfance, l'Igas tire les enseignements saillants d'une décennie de travaux et rend public un rapport de 2020.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- **Le rapport public annuel 2025 de la Cour des comptes dresse un état des lieux des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour accompagner la jeunesse dans ses parcours éducatifs, professionnels et citoyens.** Il aborde l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation ; l'entrée dans la vie active et l'autonomie ; les politiques de prévention à destination de la jeunesse et les actions préventives en matière de santé et de bien-être ; l'apprentissage à la citoyenneté et à la vie dans la cité.

[Pour consulter le rapport et la synthèse, cliquez ici](#)

- **La Commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a rendu public son rapport d'enquête.** Le rapport est le fruit de travaux menés pendant près d'un an par deux commissions. L'enquête a porté sur la crise aiguë que traverse le secteur de la protection de l'enfance, sur la question de son organisation et de son pilotage et sur l'évolution des connaissances en matière de prise en charge des enfants en danger. La rapporteure formule 92 recommandations visant à remédier à la situation actuelle à court, moyen et long terme.

[Pour accéder au rapport d'enquête, cliquez ici](#)

- **L'Institut national du cancer s'empare des codes de la génération Z pour sensibiliser les 18-25 ans aux facteurs de risques évitables de cancers lors d'une campagne d'information sur les réseaux sociaux du 02 au 30 avril.** Adopter les gestes favorables à sa santé n'attend pas le nombre des années ! 4 vidéos, diffusées sur TikTok et Snapchat, vantent les mérites de solutions miracles à la portée de tous : ne pas fumer ou arrêter, limiter sa consommation d'alcool, préférer une alimentation variée et équilibrée et avoir une pratique sportive régulière. Avec cette campagne, l'Institut souhaite sensibiliser les 18-25 ans aux habitudes de vie qu'il est préférable de prendre le plus tôt possible pour limiter le risque d'un cancer qui pourrait survenir 30 à 40 ans plus tard. Ce dispositif les incite à se poser la question de leur mode de vie et à réaliser « Mon test prévention cancers », créé par l'Institut, un outil interactif conçu pour les aider à mieux comprendre les gestes protecteurs à adopter dès aujourd'hui. Une campagne d'information est également diffusée, aux mêmes dates, à destination de leurs aînés, les 25-49 ans en télévision, sur le digital et tout au long de l'année dans les maisons de santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a rendu public son rapport d'enquête.** Le rapport est le fruit de travaux menés pendant près d'un an par deux commissions. L'enquête a porté sur la crise aiguë que traverse le secteur de la protection de l'enfance, sur la question de son organisation et de son pilotage et sur l'évolution des connaissances en matière de prise en charge des enfants en danger. La rapporteure formule 92 recommandations visant à remédier à la situation actuelle à court, moyen et long terme.

Pour accéder au rapport d'enquête, [cliquez ici](#)

ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE.

- **Après son adoption définitive par le Parlement le 06 mars, la loi instaurant un plan national de lutte contre la prolifération du frelon asiatique, a été promulguée le 14 mars et publiée au Journal officiel le lendemain.** Composée d'un article unique, la loi entend remédier aux lacunes actuelles de l'action publique grâce à un plan national de lutte, décliné en plans départementaux, associant acteurs publics et privés et prévoyant un financement multipartite (État, collectivités locales et acteurs socio-économiques et sanitaires). Le plan sera élaboré au niveau national, par les ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement, en concertation avec les organismes à vocation sanitaire, les associations représentatives d'élus locaux, des représentants d'acteurs socio-économiques directement touchés par le fléau et d'associations de protection de l'environnement, ainsi que des membres de la communauté scientifique. Les plans départementaux déclineront dans les territoires le plan national. Ils seront élaborés par le préfet, en concertation avec le président du conseil départemental, les représentants des communes et de leurs groupements, la section départementale des organismes à vocation

sanitaire, les acteurs socio-économiques directement touchés par la mise en danger des pollinisateurs, des associations de protection de l'environnement, l'Office français de la biodiversité et des usagers de la nature. Le plan départemental sera mis à jour au plus tard six mois après chaque modification du plan national. Il devra organiser l'évaluation du niveau de danger sanitaire et des dégâts sur les ruchers des nids de frelons asiatiques déclarés ainsi que la procédure de signalement et de destruction à suivre. Le signalement pourra être établi par l'intermédiaire du maire de la commune où est situé le nid de frelons asiatiques à pattes jaunes ou d'un membre du conseil municipal qu'il aura désigné. Un décret est prévu pour fixer les conditions d'application du dispositif prévu par la loi.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ENVIRONNEMENT.

- **Fin mars, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a organisé une table ronde à l'occasion du 20^e anniversaire de la Charte de l'environnement.** Cette dernière a permis d'esquisser un premier bilan de la portée juridique de la Charte ; et de mettre en évidence les nouveaux rapports entre le droit et l'environnement, la manière dont la Charte a influencé les normes encadrant les activités humaines et ouvert de nouveaux registres contentieux.

Pour (re)voir la table ronde, [cliquez ici](#)

MOBILITÉS.

- **L'Onaps a réalisé une nouvelle fiche action « Mobilité scolaire active – Pédibus et Vélobus », pour aider les écoles et les collectivités à mettre en place des initiatives favorisant l'activité physique et réduisant la sédentarité chez les enfants.**

Pour consulter la fiche, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

- **La SFSE a mis à jour 4 de ses 14 fiches sur l'évaluation et la gestion des PFAS.** Rédigées et publiées en 2023, ces fiches pratiques relatives aux PFAS ont pour objectif de synthétiser les nombreuses informations à ce sujet et les mettre à disposition du plus grand nombre.

Pour accéder aux fiches, [cliquez ici](#)

- **À partir des données recueillies par les DREAL auprès de près de 2 700 installations classées (ICPE), Générations Futures a dévoilé les résultats exclusifs de son analyse sur les rejets industriels de PFAS en France.** L'étude révèle que 5,4% des établissements seraient responsables de plus de 99% des rejets quantifiés.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **L'Anses a défini des valeurs toxicologiques de référence par ingestion pour les isoflavones**, c'est-à-dire des seuils en-dessous desquels il n'y a quasiment aucun risque pour la santé. Le soja étant la principale source d'isoflavones, l'Anses recommande de ne pas servir d'aliments à base de soja en restauration collective pour éviter une surconsommation. Deux VTR ont été établies à partir d'effets toxiques affectant le système reproducteur : une pour la population générale de 0,02 mg par kg de poids de corps et par jour et une autre, pour les femmes enceintes et en âge de procréer ainsi que les enfants prépubères, de 0,01 mg/kg de poids de corps/jour. L'Anses invite également les producteurs et les industriels de l'agroalimentaire à revoir les techniques de production et de transformation du soja, pour diminuer les teneurs en isoflavones dans les aliments.

Pour consulter les avis et le rapport, [cliquez ici](#)

- **Une proposition de loi va être déposée « le plus vite possible » pour interdire les couverts et assiettes en plastique réutilisables dans les cantines scolaires, à la suite d'une « confusion » introduite par un décret d'application, a annoncé la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher.** Promulguée en 2018, la loi Egalim avait fixé au 1^{er} janvier 2025 l'interdiction « *de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique* » dans les cantines scolaires et universitaires, ainsi que dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans. L'interdiction avait été étendue par la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (Agec) aux services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, également à partir de janvier 2025. La ministre Agnès Pannier-Runacher, a expliqué que « *le décret de mise en œuvre de la loi est allé plus loin que la loi, il a englobé dans l'interdiction la vaisselle et les couverts. Et en fait, un décret ne peut aller plus loin que la loi, c'est une fragilité juridique et c'est du pain béni pour le lobby du plastique qui attaque systématiquement nos textes* », selon elle. Dans un premier temps, afin de « corriger cela », le ministère de la Transition écologique a décidé de préparer un projet de nouveau décret qui prévoit de remplacer les mots « *le service ou la consommation des plats, y compris la vaisselle et les couverts* » par simplement « le service ». Pour mettre fin à cette confusion et « corriger une faiblesse juridique », le gouvernement a donc mis en consultation, le 20 février, un nouveau projet de décret proposant de revenir sur l'interdiction des couverts en plastique. « *La loi a donné une interdiction qui n'allait pas jusqu'au bout et qui était ambiguë. Le décret (initial, NDLR) a tout interdit, mais le décret ne peut pas être plus ambitieux que la loi. On va interdire tout, mais pour interdire tout, il faut une loi et ça ne peut pas être un décret qui le décide dans son coin* ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

PRÉVENTION SOLAIRE.

- **L'Institut national du cancer organise un séminaire intitulé « UV et cancers : la prévention pour changer la donne - Agir ensemble pour inverser la tendance », le mardi 13 mai à Paris.** Afin de mieux comprendre ces enjeux et d'explorer les leviers d'action possibles, ce séminaire réunira des spécialistes issus de divers domaines, tels que la recherche, la santé publique, l'urbanisme et le milieu associatif. Cette journée permettra de faire le point sur les stratégies de prévention mises en place en France et d'échanger autour des initiatives à développer pour sensibiliser la population et aménager des espaces plus protecteurs.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Sécurité Solaire, centre collaborateur de l'OMS pour l'éducation solaire, interviendra dans deux webinaires dédiés à la protection solaire en milieu professionnel organisés en partenariat avec Inforisque et Préventica.**

Webinaire Inforisque – Le travail au soleil, mieux vaudrait prévenir ! (29 avril, de 11h30 – 12h15)

Organisé par Inforisque, ce webinaire abordera à l'aube des beaux jours : l'impact du changement climatique sur le rayonnement UV et l'exposition des travailleurs ; les risques pour la santé des travailleurs (bien au-delà du cancer de la peau) ; les moyens de protection : bonnes pratiques, équipements et organisation du travail.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Webinaire Préventica – SOLEIL & SANTÉ au travail : prévention, imagerie UV et détection (14 mai, de 11h à 11h45).

Le webinaire portera sur l'impact du changement climatique sur le rayonnement UV et l'exposition des travailleurs ; les risques pour la santé de ces derniers (bien au-delà du cancer de la peau) ; et les moyens de protection et de prévention à mettre en place en entreprise.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- **L'Igas et l'IGEDD ont publié un rapport conjoint qui évalue le dispositif de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant, incluant notamment la couverture territoriale, la gouvernance et les moyens financiers.** Le rapport formule des propositions visant à améliorer la surveillance sur les plans technique, financier et réglementaire.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

- **Atmo France et les AASQA ont lancé l'indice pollen à compter du 02 avril, en relai des cartes de prévention jusqu'ici élaborées par le RNSA.** À l'image de l'indice ATMO sur la qualité de l'air, l'indice pollen répond à un besoin public : être informé quotidiennement sur la présence de pollens dans l'air, pour mieux anticiper les symptômes allergiques et traitements, avec des données actualisées à l'échelle des communes, pour le jour J et les deux jours suivants. Cet indice, aujourd'hui établi pour 6 espèces de pollens, indique des seuils de concentration de pollen. Il sera progressivement sera déployé dans chaque région.
- **Le Collectif national des SISM a présenté la thématique des SISM 2026 : « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts ».** Cette 37^e édition aura lieu du 05 au 18 octobre 2026 : « *En 2019, un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), confirme, pour la première fois, les effets positifs des arts sur la santé mentale et la santé physique. Qu'elles soient pratiquées individuellement ou en groupe, les activités artistiques jouent un rôle essentiel dans notre épanouissement à tous les âges de la vie. Elles apportent des bienfaits que l'on soit créateur (peindre, chanter, écrire, jouer d'un instrument, etc.) ou simple spectateur (aller au cinéma, écouter de la musique, etc.)* ».

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ AU TRAVAIL.

- **L'INRS a publié le guide « Le travail sur écran. Guide pratique pour la prévention des risques ».** Ce dernier a pour objectif de répondre aux principales questions qui se posent pour mettre en œuvre des actions efficaces et durables visant à prévenir les risques liés au travail sur écran.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- **Le CESE a adopté l'étude « Prévention en santé au travail. Défis et perspectives ».** Avec cette étude, le CESE appelle à renforcer la prévention globale de la santé au travail en proposant 9 pistes de réflexions destinées à nourrir de futurs débats entre partenaires sociaux et aussi à l'échelle de la société.

Pour consulter l'étude, [cliquez ici](#)

SANTÉ DES FEMMES.

- **L'Institut national du cancer rappelle son engagement pour atteindre l'objectif d'élimination du cancer du col de l'utérus et fait le point sur les moyens de prévention efficaces.** Chaque année, le cancer du col de l'utérus touche 3 160 femmes en France, entraînant environ 1 100 décès. La vaccination de tous les jeunes, filles et garçons, conduirait à l'éradication de ce cancer et le dépistage régulier des femmes de 25 à 65 ans permettrait de prévenir 9 cancers sur 10. Cependant, tous les jeunes ne se font pas vacciner et 40% des femmes éligibles ne participent pas au dépistage, en particulier celles de plus de 50 ans ou en situation de vulnérabilité.

Pour consulter la publication, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- **Psycom a publié un nouveau guide sur « santé mentale et vieillissement ».** Ce dernier est accessible et téléchargeable gratuitement en ligne.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

Pour consulter l'argumentaire, [cliquez ici](#)

- **Le dernier numéro de « Santé mentale » est paru et a pour thématique l'addiction numérique.**

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

- **Le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale (CLSM) vous invite à un webinaire de présentation de son nouveau guide « Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale – Guide de recommandations », le 19 mai de 14h à 15h30.** Au programme : présentation du guide et de ses recommandations pratiques ; temps d'échanges pour répondre à toutes vos questions. Le guide sera mis à disposition en téléchargement à l'issue du webinaire.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- **France Assos Santé a lancé « Soigne tes droits ! », un nouveau rendez-vous annuel pour informer les patients et les usagers sur leurs droits en santé.** À l'affiche : la publication de quatre documents FALC (facile à lire et à comprendre), le Baromètre 2025 des droits des personnes malades et des événements organisés dans toute la France entre avril et mai à l'occasion de la Journée européenne des droits en santé. Et pour cette première édition, une Journée nationale spécifiquement dédiée à la représentation des usagers.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Une étude publiée dans « The Lancet » alerte sur l'amplification de la pandémie d'obésité et de surpoids, si rien n'est fait pour inverser la tendance.** La prévalence du surpoids et de l'obésité a plus que doublé en trente ans, touchant 2,1 milliards d'adultes et près de 500 millions d'enfants et d'adolescents en 2021. L'obésité, à elle seule, affecte plus d'un milliard d'individus selon des données publiées en 2024 dans « The Lancet ». Sans action, environ 60% des adultes et un tiers des enfants et adolescents dans le monde seront en situation de surpoids ou d'obésité en 2050. La hausse toucherait principalement l'Asie et l'Afrique.

Pour consulter l'article (en anglais), [cliquez ici](#)

- **Selon une enquête commandée par le Collectif National des Associations d'Obèses (CNAO) et la Ligue nationale Contre l'Obésité (LCO), la majorité des patients en situation d'obésité n'entrent pas dans un parcours de soin dédié à leur maladie.** Selon cette enquête, menée auprès de 1 835 adultes représentatifs, 56% des adultes en situation d'obésité sont allés voir un médecin pour discuter de leur poids, mais au terme de cette consultation, moins d'un tiers des patients sont entrés dans un parcours de soin dédié. Un constat qui dénonce un manque de formation des médecins. Pour rappel, en France, près de 10 millions de personnes souffrent d'obésité, soit près de 18% de la population française. Près de 19 complications sont associées à cette maladie, comme le diabète, l'hypertension ou des pathologies cardiovasculaires. Le coût social de l'obésité est estimé à 20 milliards d'euros.
- **L'Unicef France a publié un guide pour aider les maires à recenser les enfants soumis à l'obligation scolaire et lutter contre la non-scolarisation, un phénomène encore trop mal connu.** Intitulé « Chaque enfant à l'école ! », ce guide rappelle tout d'abord que si les taux officiels de scolarisation en France sont très élevés, ils occultent « des disparités significatives d'accès à l'école et de continuité éducative ». Le document déplore ainsi que « de nombreux enfants et jeunes entre 3 et 18 ans, notamment les plus vulnérables, restent en marge du système éducatif ».

Pour consulter le guide pratique, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Haute Autorité de santé a publié son rapport d'activité 2024.** En 2024, la HAS a de nouveau avancé sur plusieurs priorités structurantes : l'accès aux innovations en santé, la qualité et la pertinence des soins, l'évaluation dans le secteur médico-social, la préparation du nouveau cycle de certification des établissements de santé, l'investigation de sujets sensibles avec responsabilité ou encore la participation des usagers en tant que levier majeur de transformation. À l'heure où le système de santé fait face à de nombreux défis – vieillissement de la population, creusement des inégalités, maîtrise des dépenses, accélération de l'innovation, impact environnemental –, ce rapport témoigne de l'action de l'institution au service de l'intérêt général et de la volonté de l'institution d'éclairer la décision publique avec rigueur et transparence.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

SANTÉ SCOLAIRE.

- **Lancement des Assises de la santé scolaire : sollicitées par Madame la Ministre Elisabeth Borne, l'organisation des Assises doit permettre d'interroger la manière dont l'École se structure pour permettre de répondre aux enjeux concernant le bien-être des élèves, condition nécessaire à leur réussite scolaire.** Il s'agira d'identifier les conditions de la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, tout en prenant appui sur l'expertise des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale. Le RfVS, aux côtés des villes portant délégation de santé scolaire, a envoyé une demande d'audition pour contribuer aux réflexions de ces assises. Celles-ci auront lieu le 14 mai prochain à Paris.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)